

**COMPTE-RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 NOVEMBRE 2012**

Etaient présents :

M. Armand Christian, Maire, Président de séance,
Mme Blanc Dominique, MM. M. Peray Hervé, Moutton Gérard, Girod Claude, adjoints
Mme Collet Josianne
MM. Davis Andrew, Debard Jérémie, Lévrier Bernard, Gigi Dominique, Millet Eric, Piberne Olivier.

Absente excusée :

Mme Caretti Brigitte (pouvoir à M. Millet Eric)

Absents :

Mme Grand Corinne
MM. Boutin Thierry, Duchamp Lilian, Marchand Yves.

Ouverture de la séance à 20H00.

M. le Maire interrompt la séance et donne la parole à Mrs Roux, Directeur Général des Services de la CCPG et M. Pauvert, Conservateur de la réserve naturelle de la Haute Chaîne du Jura, pour une présentation du rôle de la réserve.

La séance est ré-ouverte à 21h.30

1 M. Olivier Piberne est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

2. Les Comptes-rendus des Conseils Municipaux des 4 et 11 octobre 2012 sont approuvés à l'unanimité.

3. DELIBERATIONS

3.1. BUDGET PRIMITIF 2012 - DECISION MODIFICATIVE N° 4

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que certains crédits prévus au budget 2012 (budget principal) s'avèrent insuffisants pour régler les dépenses engagées de l'année en cours.

Par conséquent, il y aurait lieu de prévoir les modifications budgétaires correspondantes sur l'exercice comptable 2012.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

DECIDE de prévoir les modifications budgétaires en annexe (1 page) sur l'exercice 2012 du budget principal s'élevant à :

Section de fonctionnement :

- Dépenses : **0 €**
- Recettes : **0 €**

Section d'investissement :

- Dépenses : **2 020 755 €**
- Recettes : **2 020 755 €**

opération /chapitre	article	intitulés	Prévisions BP 2012	Dépenses	Recettes	observations
		SECTION DE FONCTIONNEMENT	10 500,00	0,00	0,00	
66	668	autres charges financières	500,00	2 700,00		frais dossier LTI (1200 €) frais dossiers prêt 2 m€ CFF (2000€)
022	022	dépenses imprévues	10 000,00	-2 700,00		
opération	article	intitulés	Prévisions BP 2012	Dépenses	Recettes	observations
		SECTION D'INVESTISSEMENT		2 020 555,00	2 020 555,00	
21	2135	installations gales agencement	25 955,00	2 000,00		portail+clôture local voirie COSEEC (21734€/20000€) dm3/4.10.12
ONI	21571	matériel roulant	6 640,00	20 000,00		remplacement NISSAN pickup volé devis nissan + accessoires
ONI	2315	installations techniques	15 050,00	6 000,00		VUACHE BTP alimentation fontaine Feigères
op.21	21533	réseaux câblés	0,00	22 400,00		convention SIEA 9/7/12 Génie civil télécom Vie de l'Etraz
op. 21 (041)	21533/1325	installations techniques/frais d'insertion	0,00	9 600,00	9 600,00	convention SIEA 9/7/12 Génie civil télécom Vie de l'Etraz subvention SIEA courrier DGFIP du 29.10.2012
op.21	1323	subventions équipement département	21 750,00		-21 750,00	voir article 1342/op.21
op.21	1342	amendes de police	0,00		21 705,00	not.21.9 CG dotation 2012 Etraz/St Jean (21705€)
op.74	2313	constructions	420 036,00	1 938 631,00		travaux marchés maison stés
op.74	1641	emprunts en euros	0,00		2 000 000,00	contrat prêt crédit foncier de France du 7.11.12
op.74	238	avances et acomptes	0,00	10 924,00		avances sur marchés de travaux lot 1 famy
op. 74 (041)	2313/238	constructions/avances et acomptes	0,00	11 000,00	11 000,00	remboursement avance sur travaux marché FAMY lot 1
op.84	2318	autres immobilisations	75 000,00	-75 000,00		AGORESPACE transfert au 2312/op.84
op.84	2312	terrains	0,00	75 000,00		AGORESPACE transfert du 2318 op.21

APPROUVEE A L'UNANIMITE

3.2. APPROBATION AVENANT N°2 MAPA EIFFAGE 17.10.11 OP 21 DU 27.9.2011 AMENAGEMENT « VIE DE L'ETRAZ » et ROUTE DE ST JEAN ».

Monsieur le Maire rappelle que :

- par délibération du 6 octobre 2011, il a été approuvé la passation avec l'entreprise EIFFAGE, d'un marché de travaux VRD à procédure adaptée pour l'aménagement de la « Vie de l'Etraz » et de Route de St Jean de Gonville (réalisation de trottoirs, d'un parc de stationnement, d'un îlot, d'accotements sécurisés, réseaux eaux pluviales, zones piétonnes et espaces verts) en deux tranches.

- un avenant n°1 a été passé le 29 août 2012 avec l'entreprise EIFFAGE pour intégrer le coût supplémentaire à la charge de la Commune, lié à l'augmentation de la couche d'enrobés de finition destinée à assurer une pérennité des travaux dans le temps.

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la réalisation des travaux, au stade actuel de l'avancement du chantier, il apparaît nécessaire d'apporter des modifications aux prestations prévues initialement, notamment :

TRANCHE FERME

- 1°) Un réajustement des quantités du marché est réalisé pour tenir compte des modifications concernant les terrassements d'accotements supplémentaires (Propriété CORAN), la liaison en trottoir depuis le Carrefour Grand Rue jusqu'à l'entrée du stationnement la nécessité de relever l'emprise du stationnement pour respecter les réseaux humides et secs existants et peu profonds Une modification du réseau d'eaux pluviales dans l'emprise du stationnement a été nécessaire pour recueillir les eaux de ruissellement après modification du niveau altimétrique.

L'ensemble de ces réajustements représente une somme hors taxes de 5. 413,44 €

- 2°) Des travaux supplémentaires ont été décidés par le Maître d'Ouvrage par la nécessité des travaux :
- Modification de l'emprise du rond-point pour mise en place d'un passage piéton
 - Mise en place d'un point vert pour des conteneurs semi-enterrés
 - Réalisation d'une partie en galets bétonnés au lieu d'engazonnement.
 - Remplacement des cadres des chambres France Télécom non récupérables.

L'ensemble de ces travaux supplémentaires est traité par les prix nouveaux PN2 à PN22

L'ensemble de ces travaux supplémentaires représente une somme hors taxes de 16. 218,84 €

TRANCHE CONDITIONNELLE:

- 1°) Un réajustement des quantités du marché est réalisé pour tenir compte notamment des emprises supplémentaires pour traiter les accès privés en enrobés
- la réalisation de jonction de réseaux anciens d'eaux pluviales non connus à la conception du projet.
 - la mise à niveau des regards d'eaux usées est prise en charge par la CCPG et vient en déduction du marché

L'ensemble de ces réajustements représente une somme hors taxes de 2. 225 €

- 2°) Des travaux supplémentaires ont été décidés par le Maître d'Ouvrage pendant les travaux :
- Modification des accès par escaliers aux propriétés bâties
 - Modification des profils en travers de la voie et apport de matériaux concassé 0/63 pour consolider la chaussée départementale
 - Raccordement d'anciens réseaux non connus retrouvés lors des terrassements.

L'ensemble de ces travaux supplémentaires est traité par les prix nouveaux PN1 à PN8

L'ensemble de ces travaux supplémentaires représente une somme hors taxes de 7. 28 1,80 €

Il est donc nécessaire, conformément aux dispositions légales en vigueur, qu'un avenant N°2 au marché de travaux du 27 septembre 2011, soit établi avec l'entreprise EIFFAGE :

Lot unique « VRD » - entreprise EIFFAGE

Montant du marché initial:	206 863.40 € TTC
Montant de l'avenant n°1 :	+ 7 042.05 € TTC (3.40 %)
Montant de l'avenant n°2 :	+ 37 242.34 € TTC (18 %)

Marché total : **251 147.79 € TTC, soit + 21,40 % du marché initial**

Monsieur le Maire précise que pour cet avenant n°2, l'augmentation induite du montant de marché de travaux concerné étant supérieur à 5%, celui-ci a été présenté à la Commission d'Appel d'Offres. Réunie en séance le 31 octobre 2012, la Commission d'Appel d'Offres a donné un avis favorable à cet avenant.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, vu l'avenant n°2,

APPROUVE la passation d'un avenant n°2 au marché EIFFAGE du 27.9.2011, tel qu'il a été établi par l'entreprise et tel que décrit ci-dessus, suite aux modifications apportées à certaines prestations initialement prévues pour l'aménagement de la « Vie de l'Etraz » et de la Route de St Jean (tranches ferme et conditionnelle).

Le total du marché est ainsi porté de 178 850.71 € HT soit 213 905.45 € TTC
à 209 989.79 € HT soit 251 147.79 € TTC.

AUTORISE le Maire, ou à défaut un adjoint délégué, à signer cet avenant n°2 et tous documents s'y rapportant ;

DIT que les crédits nécessaires pour le règlement de ces prestations supplémentaires ou modifiées, soit 37 242.34 € TTC, ont été prévues au budget 2012 opération 21 « aménagement cœur de village » par décision modificative N°2 du 13 septembre 2012.

APPROUVEE A L'UNANIMITE

3.3. REMISE GRACIEUSE DE PENALITES TLE PC 28811B009-10-11 SNC LES COTEAUX DE LOGRAS

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'une demande de remise gracieuse de pénalités, déposée le 1^{er} octobre 2012 auprès du Centre des Finances Publiques de Bourg en Bresse (Ain), par la SNC Les Coteaux de Logras, domiciliée à Champagne au Mont d'Or (69), représentée par M. Christophe CAPELLI.

Monsieur le Maire précise que :

- le montant des pénalités dues par la SNC Les Coteaux de Logras s'élève à 51,00 € et qu'il correspond aux taxes d'urbanisme des permis de construire n° 28811B009-10-11,
- le motif invoqué par le redevable est le suivant : il ne pensait pas devoir payer ces taxes, les permis étant en cours de transfert et les ventes non réalisées.

Monsieur le Maire précise que l'avis du comptable public sur cette requête est favorable.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

ACCEPTTE, compte tenu des éléments d'informations qui précèdent, d'accorder la remise gracieuse de pénalités d'un montant de 51,00 € à l'encontre de la SNC Les Coteaux de Logras, domiciliée à Champagne au Mont d'Or (69), représentée par M. Christophe CAPELLI, correspondant aux taxes d'urbanisme liées aux permis de construire n° 28811B009-10-11.

DEMANDE au comptable public de bien vouloir procéder à l'annulation de ces pénalités.

APPROUVEE A L'UNANIMITE

3.4. ACQUISITION DE TERRAIN PROPRIETE PAUL CORAND AMENAGEMENT D'UN GIRATOIRE VIE DE L'ETRAZ – ROUTE DE ST JEAN

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre des travaux d'aménagement du carrefour de la Vie de l'Etraz et de la Route de St Jean, il convient de modifier le tracé de la voie afin de garantir une bonne visibilité de sortie de propriété, et par rapport aux respects des normes de largeur des trottoirs pour les personnes handicapées.

Monsieur le Maire précise que pour réaliser cette modification une emprise de terrain de 12 m² sur la parcelle C 672 en zone U2 est nécessaire. Cette parcelle appartient à Monsieur Paul CORAND. Ce dernier nous a déjà donné à ce jour un accord de principe sur la vente en faveur de la Commune.

Monsieur le Maire précise qu'il a été procédé à une demande d'avis du domaine, Direction Départementale de Finances Publiques de l'Ain, afin de définir la valeur du m². La valeur vénale du bien a été estimée à une somme de l'ordre de 1 200 € pour les 12 m² soit 100 € le m².

Monsieur le Maire indique qu'y a lieu de procéder à l'acquisition de la parcelle appartenant à Monsieur Paul CORAND, Route de St Jean, parcelle C 672, correspondant à une partie de l'emprise de cette voie, selon un plan établi par Monsieur DUCRET, géomètres.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

Vu l'avis de valeur établi par le domaine, Vu le plan établi par Monsieur DUCRET, géomètre,

DECIDE d'acquérir, la parcelle de terrain suivante située à Péron – Route de St Jean, section C parcelle n° 672 pour une contenance de 12 m², appartenant à Monsieur Paul CORAND, au prix de 100 € le m² soit 1 200 € pour la superficie totale, sans autre indemnités.

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces et tous actes nécessaires pour parvenir à la régularisation de cette acquisition, notamment toute convention ou compromis de vente, tout document d'arpentage et plan de division, ainsi que tout acte authentique de vente, ou en cas d'empêchement un adjoint délégué.

DIT que la dépense est prévue au budget 2012 par décision modificative n° 2 du 13 septembre 2012.

APPROUVEE A L'UNANIMITE

3.5. CESSION DE TERRAIN A M. MOUTTON YOAN AVEC SERVITUDE DE PASSAGE PIETONNE

Retirée de l'ordre du jour

3.6. REHABILITATION DE L'ANCIENNE MAIRIE - ECOLE EN CENTRE DE LOISIRS ET LOGEMENTS LOCATIFS AIDES CONVENTION DE TRANSFERT TEMPORAIRE DE MAITRISE D'OUVRAGE

Monsieur le Maire présente le projet de réhabilitation du bâtiment communal de l'ancienne mairie et école en centre de loisirs au rez-de-chaussée et logements locatifs aidés à l'étage.

Monsieur le Maire précise que dans le cadre de ce projet, il convient de demander à DYNACITE, Office Public de l'Habitat de l'Ain, de réaliser la maîtrise d'ouvrage de la totalité de l'opération, à savoir la réhabilitation de 328 m² SU de centre de loisirs et d'accueil des jeunes publics en rez-de-chaussée et la restructuration de l'existant en 5 logements collectifs en duplex T2 et T5 à l'étage.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

ACCEPTTE de confier la maîtrise d'ouvrage de cette opération à DYNACITE afin de mutualiser les études de conception et optimiser la réalisation.

DIT que les conditions du transfert de la maîtrise d'ouvrage seront définies dans une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage approuvée par les deux parties.

DECIDE de céder à titre onéreux à hauteur de 150 000 € TTC les étages du bâtiment de l'ancienne mairie et école cadastré section C parcelle n° 1953, 1954, 1562 et 663 d'une surface totale de 326 m² de SHAB, soit 374 m² de SP pour la réhabilitation de 5 logements locatifs aidés.

DIT que la vente se fera par division en volume et que la commune restera propriétaire du foncier.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation d'un centre de loisirs et d'un accueil pour jeunes publics.

APPROUVEE A LA MAJORITE (1 vote contre : Mme Caretti Brigitte, 2 abstentions : Mme Blanc Dominique et M. Levrier Bernard)

3.7. DISSOLUTION POUR TRANSFERT DE L'EFFECTIF DU CENTRE DE PREMIERES INTERVENTIONS AU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE COLLONGES

Monsieur le Maire rappelle les visites du représentant du Service Départemental d'Incendie et de Secours, en charge de la vérification de la conformité des CPINI au regard des obligations réglementaires en termes d'effectifs, de formation des sapeurs-pompiers, de l'encadrement et de moyens matériels mis à disposition de la compagnie.

Monsieur le Maire indique qu'il ressort du rapport d'analyse et synthèse de l'état des lieux du CPINI de Péron, effectué par le Directeur Départemental, que :

- les effectifs de Péron sont en double engagement avec le Centre d'Incendie et de Secours de Collonges,
- les effectifs ne sont pas suffisants, deux sapeurs-pompiers doivent être d'astreinte au minimum, pour être opérationnel de façon réglementaire sur le nombre d'interventions de plus en plus important.

Monsieur le Maire propose de dissoudre le Centre de Premières Interventions de Péron pour transfert des effectifs au Centre d'Incendie et de Secours de Collonges, dans l'attente de la construction d'un Centre de Secours à Farges, et d'une nouvelle réaffectation des effectifs sur le territoire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE de dissoudre le Centre de Première Intervention de Péron pour transfert des effectifs au Centre d'Incendie et de Secours de Collonges.

DIT que la commune de Péron sera défendue en premier appel par le Centre de Secours de Collonges pour Péron et le hameau de Logras et par le Centre de Secours de Thoiry pour les hameaux de Feigères et Greny.

APPROUVEE A L'UNANIMITE

3.8. MISE EN PLACE D'UNE PARTICIPATION A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE POUR LES AGENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant sur les dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu la loi n° 2007-148 du 02 février 2007 de modernisation de la Fonction Publique et notamment son article 39 ;

Vu la loi n° 2009-972 du 03 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la Fonction Publique et notamment son article 38 ;

Vu les dispositions du décret n° 2011-1474 du 08 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE de participer à compter du 1^{er} janvier 2013, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de la complémentaire santé de manière individuelle ;

DECIDE de verser une participation mensuelle comprise entre 5 € et 15 €, en fonction des revenus, à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une complémentaire santé.

DIT que la participation sera versée directement à l'agent ?

APPROUVEE A L'UNANIMITE

4. POINTS DIVERS

4.1. VOIRIE

4.1.1. Point sur l'avancement des travaux de la Vie de l'Etraz – route de Saint Jean.

ERDF doit enterrer la ligne moyenne tension à l'angle de la place créée les 12 et 13 novembre ce qui permettra à EIFFAGE de terminer ces travaux. La réception du chantier est fixée au 20 novembre 2012.

4.1.2. Compte-rendu de la réunion pour l'étude de projet AEP/EU avec la CCPG pour la rue de la Pierre à Niton
La CCPG a mandaté le cabinet BERIM pour réaliser la maîtrise d'œuvre des travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement et de renouvellement du réseau d'eau potable. La réunion avait pour objet de présenter l'étendue des travaux et prendre en compte les observations de la commune, (réfections de chaussée, coordination de travaux, circulation, etc...) Les études seront finalisées fin 2012. Les travaux sont projetés pour le printemps 2013.

4.1.3. Présentation de l'aménagement de la « placette » de Logras – routes de Lyon et Pougny
Les travaux seront financés par le promoteur du bâtiment en dessous de la place en échange d'un droit à s'installer sur la place pour réaliser les terrassements avec une création de 7 places de stationnements.

4.1.4. Compte-rendu de la réunion du 31/10/2012 concernant la route de l'Ancienne Fruitière à Feigères
Le dossier d'appel d'offre devrait être prêt fin novembre 2012.

Sur la place basse, l'abris-bus sera entre la fontaine et le mur et des conteneurs semi-enterrés seront installés de l'autre côté de la « place ».

4.2. BUDGET

4.1. Ligne de trésorerie.

A ce jour, nous avons utilisé sur la ligne de trésorerie 100 000 €

En caisse le 07 novembre : 79.559,71 €.

4.2.2. Réalisation du budget investissement :

PERAY DAVID ELECTRICITE	interphone 2 bases motorisation portail entrée école champ fontaine	1108,5
LACROIX SIGNALISATION	1 panneau circulation interdite 3 miroirs	1341,7
GIROD SIGNAUX	panneaux divers commerces SIGNALETIQUE 2012	895,28
GIROD SIGNAUX	Numérotation Rues et Plaques de Rues 2012 et numéros maisons	1353,55
DIRECT COLLECTIVITES	Corbeille Bois CANBERRA 60L AGORESPACE	345,64
DELAGRAVE	6 chaises/ 6 tables MAT + 14 tables/30 chaises jaunes CP + 1 bureau AGORESPACE 450MB2 open classic + Panneaux règlement, info et animations	5154,16
AGORESPACE		44088,39
DEKRA Inspection	CP2/SIT.09 phase réalisation SPS maison Sociétés	389,9
VERITAS BUREAU	éch.3 du 18/9 contrôle technique maison Sociétés	1420,85
CHAPUIS STRUCTURES	note honoraire 7 - solde MOE STRATES EXT.3 GS	1456,25
PERAY DAVID ELECTRICITE	alimentation électrique générateur gaz naturel GVE150 chaudière Eglise	1603,56
CAILLAUD Ingénierie	AC.1/09 OPC MOE STRATES maison des Sociétés	2416,03
CAILLAUD Ingénierie	note 1 09 révisions prix MOE fluides/élec construction Maison Sociétés	661,29
CAILLAUD Ingénierie	AC.5/9.12 MOE FLUIDES construction Maison Sociétés	1018,79
CAILLAUD Ingénierie	CP5/09 MOE électricité construction Maison Sociétés	1018,79
GENIE ACOUSTIQUE		
SIGNORELLI	CP4/9moe génie acoustique Maison Sociétés	148,99
ECONOMIA	CP4/09 MOE ECONOMIE/VRD construction Maison Sociétés	9958,61
FAMY ET CIE	AC.1 09 MAPA Maison des Sociétés	35669,9
CHAPUIS STRUCTURES	CP4/09 MOE BETON Construction Maison Sociétés	1174,04
STRATES	AC.4 ACT DET MOE STRATES construction Maison Sociétés	9604,79
FAMY ET CIE	VRD accès maison des Sociétés	8103,86
VUACHE BTP	travaux alimentation fontaines Feigères Choudans/Ancienne Fruitière	6036,27
DUCRET GROS GEOMETRES	CP2 70% MOE VRD Etraz/Rte St Jean OP 21 MAPA EIFFAGE	3945,45
EIFFAGE TP RHONE ALPES	CP4/sit.09 travaux VRD Etraz/RTE St Jean OP 21 MAPA EIFFAGE	35780,18
FAMY ET CIE	AC1 09 Avances MAPA Maison Sociétés	10923,16
		185617,93

4.2.3. Dotation Territoriale du Conseil Général

Aucuns dossiers présentés n'ont été retenus par ce dernier.

4.2.4. Incidences financières suite aux vols de la voirie et du Comité des Fêtes:

Les préjudices causés et les travaux nécessaires de sécurisation se montent à plus de 70 000 €.

Il faudra retrancher à ce montant les remboursements fait par Groupama pas encore connu à ce jour.

4.2.5. Demande de révision des charges pour l'hiver dernier par les instituteurs occupant l'ancien appartement de M.

DEVESA suite à un manque de chauffage ;

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de ne demander que les 2/3 des charges dues.

4.2.6. Fonds Départemental de péréquation

Le Conseil Général nous informe que le montant allouée pour la commune pour les taxes additionnelles à certains droits d'enregistrement est de 38 659 €. La somme prévue au budget est de 25 000 €. La prise en compte du montant exact sera intégrée dans la Décision Modificative de Décembre 2012.

4.3. MAISON DES SOCIETES

4.3.1. Point sur l'avancement du chantier

Le chantier tend à prendre du retard suite à de mauvaises conditions météorologiques et à un manque de personnel de maçonnerie sur le chantier.

4.4. SECURISATION DES BIENS ET DES PERONNES

4.4.1. Compte-rendu de la réunion du 19/10/2012 concernant l'ancien lagunage de Feigères

La CCPG a mandaté les bureaux d'études Ecotope et CIDEE afin de diagnostiquer le site et étudier les possibilités de réhabilitation. Trois scénarios principaux sont analysés :

- donner au site une vocation de loisirs et pédagogique par la mise place d'un étang de pêche
- donner au site une vocation naturelle et patrimoniale par le maintien et la valorisation de la zone humide et des espèces (essentiellement batraciens)
- donner au site une vocation de régulation hydrologique du ruisseau de Chanvière en crue (stockage) et en étiage (soutien des débits).

Les conclusions de l'étude présentées aux membres de la CCPG, des communes et des représentants des pêcheurs, s'orientent plutôt vers la conservation de l'espace naturel existant. Les objectifs de soutien d'étiage et de rétention pourraient être envisagés ultérieurement mais avec des contraintes importantes en termes de coûts, d'impacts sur les milieux, sans pour autant garantir l'atteinte des objectifs. La vocation halieutique sur la base d'un étang ne paraît pas envisageable du fait de ses impacts sur le milieu tant sur la zone qu'à l'aval et des coûts importants.

4.5. BATIMENTS COMMUNAUX :

4.5.1. ARCADES RESIDENCES DE L'ETRAZ

4.5.1.1. Boulangerie

Le Tribunal de Commerce de Bourg en Bresse a désigné M. Carillat comme repreneur des boulangeries de Péron et de Sergy. Ce dernier souhaite ouvrir le magasin de Péron à partir du 1^{er} décembre 2012.

A sa demande, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de transformer 3 parkings devant les Résidences de l'Etraz, en parkings minutes dédiés à la boulangerie mais précise qu'il ne se chargera pas de la police de ces parkings.

4.5.1.2. Point sur la reprise des arcades d'Electronique Concept :

Mme PORTHA, pour la création d'un cabinet d'ostéopathie et Mme RANDOT, pour la création d'un cabinet de psychologie sont intéressées pour reprendre les 2 arcades en fonctionnement totalement indépendant.

Ces 2 personnes souhaitent savoir si la commune est intéressée pour participer financièrement à la transformation des locaux.

M. le Maire interrompt la séance à 23H.30 pour laisser la parole à Mme Randot et rouvre la séance à minuit.

Au vu de l'estimatif présenté par Batiplus Immobilier, le Conseil Municipal demande à ce dernier de revoir ses propositions, et à Mmes Portha et Randot de préciser l'implication financière qu'elles souhaitent apporter à ce projet afin de pouvoir donner une réponse définitive au Conseil Municipal de décembre 2012.

4.6. PLU

4.6.1. Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de faire une Modification Simplifiée du PLU pour mettre en zone Nb les constructions au lieu dit « La Lie » qui avaient été oubliées lors de la parution du PLU. Une délibération sera proposée dans ce sens en décembre 2012.

4.7. FORET

4.7.1. Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, conformément au Code Forestier, d'intégrer en forêt soumise les 100 hectares communaux situés sous la forêt soumise actuelle. Le coût annuel est de 2 € l'hectare. Une délibération sera proposée dans ce sens en décembre 2012.

4.8. MEDECINBE PREVENTIVE

4.8.1. Le Conseil Municipal refuse, à l'unanimité, la proposition du Centre de Gestion de l'Ain de mettre à la disposition des locaux, pouvant être utilisés par toutes les communes gessiennes par le docteur du service de médecine préventive du CDG. Le Conseil Municipal refuse également, à l'unanimité, d'adhérer au principe mis en place par le CDG pour une médecine préventive, le coût étant annuellement de 55 € par employé et ne remplaçant pas le médecin du travail.

5. COMPTE-RENDU COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

5.1. CCPG

5.1.1. Compte-rendu de la réunion du Conseil Communautaire du 25/10/2012

5.1.2. Commission Economique

5.1.3. Compte-rendu de la réunion du 30/10/2012 pour le Contrat de Rivières

La réunion avait pour but de restituer aux membres du comité rivières, (Elus CCPG, Etat de Genève, institutionnels du domaine de l'eau et associations locales, etc...) les études du bilan du contrat de rivières (2004-2011). Le bilan a confirmé la cohérence de la procédure dans sa conception, priorisation des objectifs. 75% des actions ont été réalisées pour un montant d'environ 110 millions. Il est constaté que la qualité des milieux aquatiques Gessien est encore insuffisante malgré le fort potentiel. Afin d'atteindre les objectifs et répondre à la réglementation en vigueur dans une logique de bassin versant il apparaît nécessaire de :

- poursuivre les actions dans le cadre d'un programme
- donner une portée réglementaire avec une réglementation fine au SCOT
- que la suite donnée au contrat de rivières soit assortie d'une prise de compétence « travaux en rivières » par la CCPG.

5.1.4. Election d'un représentant communal pour participer à la commission intercommunale sur l'accessibilité

M. Armand Christian est élu à l'unanimité pour représenter la commune.

5.2. SCOT .

5.2.1. Compte-rendu de la réunion du 16/10/2012

Point sur les schémas de secteur, les déchets inertes, les logements sociaux en démembrement de propriété : l'usufruit locatif social.

5.3. SCHEMA DE SECTEUR SUD

5.3.1. Le diagnostic devra être présenté en décembre 2012

Le PADD courant été 2013

Présentation finale du document en septembre 2013

5.4. SIIF

5.4.1. Compte-rendu de la réunion

La filière bois est en difficulté. Une baisse des prix significative a été constatée dans les dernières ventes, en moyenne 20% de moins. La forêt française doit être soutenue par rapport à sa gestion et aux replantages, afin d'assurer son avenir.

Il a été constaté que la France importe beaucoup de bois par rapport à ses exportations.

6. COMPTE-RENDU COMMISSIONS COMMUNALES

6.1. URBANISME

6.1.1. Compte rendu de la réunion du 16/10/2012

Déclarations Préalables

- M. CUNHA AMORIN Victor – Les Coteaux de Logras – Rue du Branlant - Création de 2 fenêtres, terrasse et portail électrique – Avis favorable

- M. DONOSO SOLO DE ZALDIVAR Cristian - Les Coteaux de Logras – Rue du Branlant – Ouverture porte accès au vide sanitaire – Avis favorable
- M. DONOSO SOLO DE ZALDIVAR Cristian - Les Coteaux de Logras – Rue du Branlant – Création porte et fenêtres Avis Favorable
- M. EL YOUSFI Abdelmalik – 170, Rue du Cercle à Logras – Construction d’un abri de jardin – Avis favorable
- M. RABILLER Yves – 34, Chemin du Brandou à Logras – Pose de panneaux solaires photovoltaïques – Avis favorable
- M. DA SILVA MENDES Marco - Les Coteaux de Logras – Rue du Branlant – Ouverture porte accès au vide sanitaire Avis favorable
- M. DA SILVA MENDES Marco - Les Coteaux de Logras – Rue du Branlant – Pose d’une clôture et portail électrique Avis favorable
- M. DEBALLE Grégory – 220, Grand’Rue – Construction d’un muret en continuité avec le muret existant – Avis favorable
- M. MAGGINI Stefano – 335, Rue du Paruthiol – Rénovation de la toiture – Avis favorable
- M. DJAYA Jean-Marie – 198, Rue des Corneilles – Construction d’une terrasse – Avis favorable
- M. DE MESTAL Frederico – 211, Rue des Corneilles – Construction SAS d’entrée, clôture de 1,25 et haie de lauriers Avis favorable

Permis de Construire

- M. NEIVA DE SOUSA José - Les Coteaux de Logras – Rue du Branlant – Construction terrasse + accès porte – clôture portail coulissant – Avis favorable
- M. CUNHA AMORIN Victor – Les Coteaux de Logras – Rue du Branlant - Création d’une porte pour vide sanitaire Avis favorable
- M. RODRIGUEZ Antonio – 84, Grand’Rue – Construction d’une villa – Avis favorable
- M. MENDES DA CORTA José – Chemin de la Polaille Lot 1 – Construction d’une villa – Avis favorable
- M. ABOUDI Kamel – 775, Route de Lyon à Logras – Modification façade, création de fenêtres – Avis favorable
- M. GAGGINI Didier – 184, Chemin du Mollard à Greny – Construction de 2 villas jumelées – Avis favorable

6.1.2. Compte rendu de la réunion du 30/10/2012

Déclarations Préalables

- M. BLANCHARD Jacky – 74, Rue des Bouvreuils – Pose de trois velux – Avis favorable
- Consorts DELETRAZ – 871, Chemin du Ruthet – Construction d’un abri de jardin – Avis favorable
- M. NIDEGGER Yves – 84, Rue du Cercle à Logras – Modification de façade - remplacement de portes et fenêtres existantes – A revoir dossier incomplet

Permis d’Aménager

- Société BSL – Route du Paruthiol Pré Millet – Création de 2 lots – 1 habitation et 1 permis groupé valant division pour 3 habitations – Avis favorable

6.1.3. Présentation du recours gracieux déposé par Mlle Banderier contre le Permis de Construire Mercuel

6.2. ASSOCIATION

6.2.1. Compte-rendu du Calendrier des Fêtes du 9 octobre 2012

Comme les années précédentes le calendrier a été établi en « bonne entente » entre les différentes sociétés.

7. COURRIER

7.1. Mme POCHET Maryse

Nous interpellant sur la présence sur la commune d’une plante « la Renouée du Japon » nocive pour l’environnement ainsi qu’un risque d’effondrement de tombes au cimetière.

8. DIVERS

8.1. Prochain Conseil Municipal le 6 décembre 2012

FIN DE LA SEANCE 01 H.20